

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création d'une centrale hydroélectrique, sur le territoire communal de VOUJEAUCOURT (25) au lieu-dit Barrage Scellier sur le DOUBS, en rive gauche.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Création d'une passe à poissons associée à une centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW. Travaux liés à la construction de la passe à poissons en rive gauche et à la construction de la centrale, à l'extrémité aval du canal d'amenée qui sera créé en rive gauche du barrage.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le barrage se situe en rive droite sur la commune de BART et en rive gauche sur la commune de VOUJEAUCOURT.

Le projet consiste à créer une unité de production électrique au bout d'un canal d'amenée à créer en rive gauche d'environ 160 m de longueur.

La centrale fonctionnera au fil de l'eau. Les eaux turbinées seront restituées par un très court canal de fuite (10 m environ).

La production électrique sera vendue sur le réseau d'ERDF.

Cette installation utilisera une chute nette de 1m85 (au module inter-annuel du DOUBS) et un débit de 25 m³/s pour produire une puissance maximale électrique nette de près de 400 kW (360 kW).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le barrage existant, structurant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement.

De plus, cet aménagement s'accompagnera de la création d'une passe à poissons au barrage, d'un clapet de décharge près de la centrale en rive gauche et de l'instauration d'un débit réservé égal au 1/10ème réglementaire.

Il est proposé l'instauration d'un débit prioritaire de 0.7 m³/s destiné à l'alimentation de la passe à poissons.

La nouvelle implantation de la turbine en bout du canal d'amenée permettra notamment d'éviter la création d'une voie sans issue pour la faune piscicole migratrice.

Ainsi, la continuité écologique sera rétablie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est prévue pour 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière (transit par le barrage).

Les travaux concernant le terrassement au niveau de la microcentrale (préparation du terrain pour la mise en place de la centrale), le génie civil (fondations, dalles, murs latéraux, passe à poissons) et la pose du matériel (turbine, clapet, grille, armoire de commande) se feront sans contact direct avec le DOUBS.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la répartition des débits entre le DOUBS (débit réservé), la passe à poissons et la centrale sera assurée par une sonde de niveau par sonde électronique d'une précision de 1 cm.

L'alimentation du DOUBS et de la passe à poissons sera prioritaire sur la centrale.

Le débit turbiné sera conduit à la centrale par l'intermédiaire d'un canal d'amenée à créer sur une longueur d'environ 160 m environ puis les eaux seront restituées directement à la rivière par un canal de fuite de très courte longueur (10 mètres).

Un contrôle du débit réservé sera mis en place (échelle limnimétrique).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

Loi du 16 octobre 1919 et ses décrets d'application, référencés au Code de l'Environnement et notamment aux articles R214-72 à 85 et aussi dans le Code de l'Énergie (articles L.511-1 et suivants)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Réalisation d'une installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW.

Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale du local d'exploitation (turbine, armoire électrique) :	:
- largeur :	20m00
- longueur :	25m00
- hauteur du local :	4m00 environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit : barrage Scellier
25420 VOUJEAUCOURT

En rive gauche :

Section BA

=> Parcelles cadastrales n° 24 et 1

Section BK

=> Parcelles cadastrales n° 33 et 29

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 46 ' 22.0 " E

Lat. 47 ° 28 ' 56.4 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Commune de VOUJEAUCOURT

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne la rive gauche du barrage (passe à poissons et centrale en rive gauche du barrage).

Autour du barrage, les berges du DOUBS sont arborées (forêt humide de bois tendre) et en aval rive gauche du barrage, se situe une plage d'environ 60 m à conserver. Le site figure à l'inventaire des zones humides.

Quant à l'emplacement de la centrale, les berges des canaux seront murées.

Au niveau du point de restitution des eaux turbinées, la végétation alentours est composée d'une végétation arborescente et herbacée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

PLU approuvé le 07/09/2006 est en cours de révision (prévu pour 2015).

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de VOUJEAUCOURT se situe dans le champ d'application du Plan de Prévention des Risques naturels Inondation (PPRI) du DOUBS et de l'ALLAN dans le pays de MONTBÉLIARD et du RUPT sur la commune de BART n° 2645 prescrit le 24/05/2000 et approuvé le 27/05/2005. Le secteur étudié (parcelles Section BA Parcelles cadastrales n° 24 et 1 et Section BK Parcelles cadastrales n° 33 et 29) se situe en zone Rouge du PPRI. Le secteur dépend du SCOT du Pays de Montbéliard. Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée. Un permis de construire sera déposé concernant le nouveau local d'exploitation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un PPBE a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2012320-0009 en date du 15 novembre 2012 concernant entre autre l'autoroute A36 qui passe à environ 940 m au sud-est du secteur étudié.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation se situe au niveau d'une zone de présomption de prescription archéologique (arrêté portant délimitation des zonages archéologiques n° 03/266 seuil à 1000 m ² du 21/10/2003) ainsi que dans le périmètre de protection de 500 m des monuments historiques d'un habitat fortifié "Châtillon sud" inscrit Monument Historique.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'implantation se situe au niveau d'une zone humide (forêt humide de bois tendre). La création du canal d'amenée se situe dans ce périmètre.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de VOUEAUCOURT se situe dans le champ d'application du Plan de Prévention des Risques naturels Inondation (PPRI) du DOUBS et de l'ALLAN dans le pays de Montbéliard et du RUPT à Bart, prescrit le 24/05/2000 et approuvé le 27/05/2005 : le secteur étudié figure en zone rouge du PPRI. La commune n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'implantation se situe dans le périmètre de covisibilité de 500 m de l'Habitat fortifié "Châtillon sud" inscrit Monument Historique le 04/02/1994 sur la commune de BART.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné retournera dans le DOUBS.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des lignes d'eau amont et aval.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués en zone non inondable (ces matériaux sont issus principalement des travaux au niveau des zones où seront implantées la turbine et la passe à poissons).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une passe à poissons, la création d'un clapet de décharge et l'installation de la centrale le plus en aval possible du canal de dérivation sont autant d'atouts à la restauration de la continuité écologique et à l'intégration environnementale du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un canal d'amenée d'environ 160 m sera créé en amont de la centrale, suivie d'un canal de fuite court (de 10 m) en aval de la plage fréquentée qui sera préservée (en rive gauche du DOUBS en aval du barrage Scellier).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'implantation en zone inondable. Pas d'impact hydraulique grâce à l'installation d'un clapet de décharge qui outre le passage des crues assurera le transport sédimentaire (démonstré dans l'étude hydraulique).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En raison de l'éloignement : - En rive gauche : premiers bâtiments industriels éloignés 95 m et premières habitations éloignées de 435 m, - En rive droite au niveau du barrage : premières habitations éloignées de 140 m vers l'amont, le niveau sonore lié à la centrale ne sera plus que de 55 dB(A). Le fonctionnement de la centrale respectera les normes en vigueur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La zone où sera implantée la centrale est située en aval d'un boisement rivulaire limitant l'échappée visuelle vers le site inscrit monument historique.</p> <p>À la fin des travaux, les terrains, aux abords de la centrale, seront nivelés et végétalisés. Les essences préconisées sont semblables à celles visibles actuellement. Le local d'exploitation fera l'objet d'un traitement architectural.</p> <p>Une passerelle permanente sera créée, enjambant le canal d'amenée afin d'accéder à la plage en aval rive gauche du barrage.</p> <p>Cette passerelle facilitera également les travaux d'entretien des ouvrages.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les niveaux d'eau n'étant pas modifiés, aucun abaissement des nappes d'accompagnement n'est à craindre.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, l'implantation de la centrale dans la portion terminale du canal de fuite évitant ainsi la création d'un attrait pour la faune piscicole, de l'installation du clapet de décharge au niveau de la centrale, d'une passe à poissons à bassins successifs et de l'instauration d'un débit réservé permanent et prioritaire, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet limite tout impact supplémentaire.

Une étude hydraulique a permis de déterminer l'absence d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **VILLEY SAINT ETIENNE**

le, **07/08/2014**

Signature

